

**COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT
D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Compte rendu de la réunion tenue
au Carré des loisirs de Hébertville-Station**

Le 20 avril 2011

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. St-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3



Table des matières

1. Mot d'accueil	1
2. Présentation des objectifs de la rencontre	1
3. Tour de table rapide	1
4. Adoption de l'ordre du jour	1
5. Adoption du compte rendu	1
6. Actions de suivi	2
7. Proposition de réaliser une étude portant sur l'aspect économique	11
8. Pause – 10 minutes	13
9. État d'avancement de l'étude de comparaison des sites	13
10. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	15
10.1 Impact sur la RMR Lac-Saint-Jean	16
11. Varia	18
11.1 Voie d'accès au site	19
11.2 Redevances	19
11.3 Modification du schéma d'aménagement	20
12. Envoi du compte rendu au conseil d'administration de la RMR	21
13. Calendrier des travaux à venir	22
14. Date de la prochaine rencontre	22
15. Fin de la rencontre	23



Liste des annexes

- Annexe 1 Synthèse des actions de suivi
- Annexe 2 Liste de présences
- Annexe 3 Ordre du jour
- Annexe 4 Article du Quotidien « Il faut comparer des pommes avec des pommes », 18 mars 2011
- Annexe 5 Article du Quotidien « Les opposants menacent de bloquer la route 170 », 18 mars 2011
- Annexe 6 Présentation PowerPoint de M. Cédric Bourgeois – La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Annexe 7 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015
- Annexe 8 Modification du schéma d'aménagement



1. Mot d'accueil

M. Jean Filion, animateur, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur participation assidue.

2. Présentation des objectifs de la rencontre

M. Filion s'assure que tous les participants ont bien reçu les documents à l'avance. Il souligne l'effort déployé par la RMR pour remettre les documents deux jours avant la rencontre, de manière à laisser suffisamment de temps pour en prendre connaissance.

3. Tour de table rapide

Il souligne que presque tous les membres et observateurs sont présents et qu'il n'y a pas d'invité assistant à la rencontre. Il n'est donc pas nécessaire de faire un tour de table.

4. Adoption de l'ordre du jour

M. Filion présente l'ordre du jour qui se retrouve en annexe 3.

Il demande si l'ordre du jour convient aux participants. Il en fait lecture, veut savoir s'il y a des ajouts aux varia.

- Mme Nathalie Audet ajoute un point portant sur la modification du schéma d'aménagement
- M. Léon Gagné souligne un point sur la voie d'accès au site
- Mme Joane Brideau mentionne un point sur les redevances
- M. Léon Gagné soulève un point sur l'étude de comparaison des sites réalisée par la firme Nippour. M. Filion propose que ce sujet soit traité dans le cadre du point à l'ordre du jour portant sur le suivi de l'étude de comparaison

5. Adoption du compte rendu

M. Filion demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu qui leur a été envoyé. Il vérifie que les participants ont bien reçu les documents deux jours à l'avance.

Question / Commentaire	Réponse
<p>Lorsque M. Comeau, de la firme AECOM, a présenté le processus d'évaluation environnementale incluant l'étude d'impact, des membres ont manifesté leur désir d'être impliqués dans cette démarche. M. Comeau a appuyé notre demande. Il a toutefois mentionné que le dépôt de l'étude se ferait en juillet. Sera-t-on réellement impliqués au cours du processus, et non une fois la rédaction terminée?</p>	<p>Guy Ouellet (GO) : M. Comeau, en tant que mandataire, doit remettre une étude d'impact à la RMR en respectant ses échéanciers. Si nous désirons procéder autrement, il faudra lui indiquer. Nous en avons discuté, et il s'est montré ouvert à une telle démarche.</p>
<p>Les comités sont souvent impliqués une fois que l'étude est réalisée, plutôt qu'en cours de processus.</p>	<p>Jean Filion (JF) : Nous reviendrons plus tard dans cette rencontre à la question d'implication du Comité dans le processus d'étude d'impact.</p>

6. Actions de suivi

1. S'assurer que les membres reçoivent le compte rendu au moins deux jours avant la tenue de la rencontre suivante.

M. Filion souligne que cette ligne de conduite sera toujours respectée dorénavant, afin de permettre aux membres d'avoir le temps de prendre connaissance des documents.

2. Intégrer les cinq corrections mentionnées au compte rendu de la rencontre du 15 février 2011.

M. Filion mentionne que ces corrections ont effectivement été apportées. Les membres peuvent le vérifier en consultant les documents déposés sur le site internet de la RMR.

3. Rédiger une lettre au nom du Comité afin d'inviter un représentant du MDDEP à présenter le dossier du site de Larouche.

M. Filion souhaite d'une part savoir si les participants en ont pris connaissance et s'ils ont des commentaires quant au contenu des lettres, soit celles pour le représentant du MDDEP, le maire d'Hébertville et le président de la RMR. Il souhaite aussi aborder les modalités de correction des lettres signées au nom du Comité. Il propose que ces lettres soient validées par le Comité. Toutefois, le fait d'attendre la rencontre suivante afin de valider le contenu peut s'avérer problématique étant donné les délais importants que cela entraîne. Il propose de procéder de la même façon que cela a été fait avec le

communiqué de presse quelques semaines auparavant, soit d'envoyer le document aux membres par courriel. Ceux-ci disposent de 48 à 72 heures pour faire parvenir leurs commentaires, qui sont ensuite intégrés au document.

Question / Commentaire	Réponse
Cette façon de faire devrait être adoptée afin de ne pas retarder l'envoi des documents. Nous sommes déjà à la mi-avril. Cela retarde beaucoup le processus. Un délai de deux à trois jours suffirait pour permettre la validation.	Suivi à faire
Puisque le Comité a déjà émis la demande pour la rédaction de la lettre, il suffirait de valider son contenu.	
Un délai de 48 à 72 heures conviendrait.	
Dans les lettres, il faudrait intégrer le terme « lieu d'enfouissement technique » au complet dans l'entête et dans la signature.	Suivi à faire
Il faudrait aussi veiller à changer la date.	Suivi à faire

M. Filion conclut que les lettres seront envoyées dès jeudi le 21 avril. La procédure est adoptée pour les prochains documents qui seront à valider par le Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

1. Faire valider les documents demandés par le Comité en les envoyant aux membres et en leur allouant un délai de 48 à 72 heures pour faire parvenir leurs commentaires
2. Corriger le nom du Comité et la date dans les lettres à envoyer
3. Envoyer les trois lettres dès le jeudi 21 avril

4. Vérifier les procès-verbaux de la municipalité d'Hébertville-Station de juin 2010 afin d'identifier des discussions portant sur des compensations potentielles.

M. Michel Claveau, représentant de la municipalité d'Hébertville-Station, souligne qu'aucun procès-verbal ne fait allusion à des compensations.

Question / Commentaire	Réponse
	Michel Claveau : Il y a eu des discussions, mais il n'y a pas eu de négociations. Cela est facile à vérifier puisque ces documents sont publics.
De manière officielle, cela n'a pas été discuté. Peut-être cela a-t-il été discuté de manière officieuse?	Michel Claveau : Je ne peux pas m'avancer à ce niveau. Au niveau légal, je peux vous assurer que de telles négociations n'ont pas eu lieu puisque rien de tel ne se retrouve dans les procès-verbaux.

5. Ajouter la limite du TPI sur les coupes des points de vue analysés et faire parvenir ces documents corrigés aux membres.

M. Ouellet propose d'abord de refaire les photos qui doivent être reprises. La RMR profiterait de l'occasion pour faire un document révisé en même temps, dans lequel l'aspect mentionné par l'action de suivi serait intégré. Ce document révisé fera office de document officiel. Cela a été intégré à l'offre de services.

Question / Commentaire	Réponse
	JF : Rappelons que cette demande avait été formulée lors de la présentation des études techniques.
Cette correction devrait être déposée bien plus rapidement, soit avant la date limite pour l'étude d'impact.	Suivi à faire
Puisque ce document est déjà disponible sur le site internet, bien que des modifications doivent y être apportées, peut-on indiquer que des corrections seront apportées?	Suivi à faire
Sans dire que ce devrait être plus tôt, Genivar, la firme responsable de l'étude, ne devrait pas avoir à facturer de nouveau quelque chose qui faisait partie de son mandat.	

ACTIONS DE SUIVI :

4. S'assurer que les corrections des points de vue soient réalisées rapidement et avant la date limite pour le dépôt de l'étude d'impact.
5. Indiquer sur le site internet de la RMR que des corrections seront apportées au document sur les coupes des points de vue.

6. Envoyer une lettre d'invitation au nom du Comité à M. le maire d'Hébertville.

M. Filion s'assure que le contenu convienne à tous les membres. Il s'agit du même modèle que la lettre précédente. Le commentaire portant sur les modalités de rétroaction avec le Comité, discuté plus tôt, s'applique aussi à cette lettre. Il souligne qu'elle sera envoyée dès le jeudi 21 avril 2011.

7. Reprendre la photo sur le terrain de M. Fortin dans un nouvel angle.

8. Prendre une photo à partir du terrain de Mme Brideau.

9. Établir un mode de fonctionnement afin d'impliquer directement les citoyens dans la prise de photos.

Ces trois actions de suivi sont regroupées par M. Filion. Il souligne que Mme Brideau et M. Fortin seront impliqués dans la démarche de prise de photos.

Question / Commentaire	Réponse
	GO : Genivar a fourni une offre de services pour réaliser ce mandat à la mi-mai. Je propose que nous formions un petit comité pour encadrer cette démarche. Un horaire et un agenda pourraient être établis. Nous pourrions aussi mandater un observateur afin de nous assurer de la neutralité de la démarche. Nous pourrions ainsi traiter cela de façon diligente.
	JF : Qui formerait ce petit comité?
	GO : Les gens visés ainsi qu'une tierce personne qui serait observatrice. Je proposerais une personne de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, ce pourrait être Mme Nathalie Audet.

	NA : Il est possible que ce soit une personne du service d'aménagement de la MRC. Je vais vérifier la disponibilité de mon équipe dès que la date sera connue.
	JF : Quelles sont les dates envisageables?
	GO : Nous pourrions nous rencontrer pour planifier la démarche qui se tiendrait à la fin mai. Si je ne m'abuse, les personnes concernées sont Mme Brideau, M. Fortin et M. Gagné.
Pour venir chez moi, il faudrait passer par l'autre côté ou traverser le lac en canot.	GO : Ce serait apprécié que vous participiez.
Nous contacterez-vous directement?	JF : Les personnes concernées seront donc contactées par la RMR et un moment de rencontre sera fixé à la fin mai.

ACTIONS DE SUIVI :

6. Contacter Mme Brideau, M. Fortin, M. Gagné, M. Lachance et une personne du service d'aménagement de la MRC afin de préparer la prise de photos.
7. Réaliser, à la fin du mois de mai, la prise de photos avec le comité mentionné ci-haut.

10. Faire parvenir un écrit à la RMR portant sur les préoccupations et suggestions du Comité quant aux communications publiques.

M. Filion souligne qu'il s'agit de la troisième lettre jointe au compte rendu. Elle a été rédigée à la demande des membres, à la suite de la discussion portant sur la rencontre de presse de la RMR. Comme tous les membres acceptent son contenu, M. Filion souligne qu'elle sera envoyée dès le jeudi 21 avril 2011.

11. Revenir sur le contenu des études techniques présentées le 15 février 2011.

M. Filion donne la parole à M. Gagné, qui avait mentionné avoir des commentaires à ce sujet.

Question / Commentaire	Réponse
Dans l'étude de Nippour, à la cinquième page, dans les lots 16 à 24 du canton de	

Hébertville-Station, on ne fait mention que de deux secteurs de villégiature et non pas de trois secteurs. On semble avoir omis l'emplacement de M. Gilles Lachance. Il est pourtant situé à 400 mètres du futur site.	
	GO : Il faut savoir que cette étude est inspirée du schéma d'aménagement.
	NA : Pour que l'appellation « secteur de villégiature » s'applique, il doit être constitué de trois ou quatre sites de villégiature regroupés au minimum. Au-dessous de cela, on parle plutôt d'un site de villégiature isolé.
Cet endroit demeure tout de même existant. Il faudrait mentionner son existence.	
Vous dites qu'il est situé à 400 mètres du TPI?	
Il est environ à 400 ou 450 mètres de l'emplacement où seront situées les cellules.	
Il est situé à la pointe ouest du lac, à la limite des lots 14 et 15.	GO : Cette correction sera apportée au document
	<p>NA : S'il s'agit d'un chalet, il pourrait être pertinent de prendre des photos à cet endroit aussi.</p> <p>JF : M. Gilles Lachance devra donc aussi être inclus à la démarche de prise de photos.</p> <p>Suivi à faire</p>

M. Filion s'assure qu'il n'y a pas d'autres commentaires relatifs à ce point. Il souligne qu'il sera enlevé de l'ordre du jour pour les prochaines rencontres.

Question / Commentaire	Réponse
	Cédric Bourgeois (CB) : Évidemment, nous le retirerons des suivis systématiques, mais nous pourrons tout



	de même en discuter lorsque vous le désirerez.
--	--

12. Faire parvenir aux membres les informations manquantes concernant les études techniques par courriel, de manière à ce qu'ils puissent en prendre connaissance avant la rencontre.

Mme Audet souligne la signification de ce suivi : étant donné la présence de documents sur le site internet, les membres devraient être avertis lors de mises à jour. Ils pourraient être avertis par courriel ou par envoi de copies en format papier.

13. Identifier les étapes clés de l'évaluation des impacts et les moments auxquels il serait opportun qu'un représentant d'AECOM rencontre de nouveau le Comité

M. Fillion note que ce point a été soulevé par un membre plus tôt. Le besoin de présenter et discuter les résultats de l'étude d'impact, avant la fin de sa rédaction, a été soulevé par le Comité. Les commentaires et les recommandations devraient être considérés pour la version finale de l'étude.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : Nous avons créé ce Comité pour obtenir vos commentaires et vos préoccupations. La firme d'ingénierie est ouverte à l'idée de venir vous présenter le contenu de l'étude d'impact pour vous permettre de le commenter. Pour l'instant, nous n'avons pas les étapes et le moment où cela pourra se concrétiser. Nous vous ferons parvenir ces informations.</p> <p>Suivi à faire</p>
	<p>CB : Nous pensons vous présenter le contenu de l'étude d'impact en deux étapes distinctes. La première consisterait à présenter la raison d'être du projet et la technologie du LET. La deuxième partie serait constituée du cœur de l'étude d'impact, soit l'ensemble des impacts appréhendés et les mesures d'atténuation proposées.</p>

	<p>Les modalités de la présentation de l'étude d'impact n'ont pas encore été définies. À la suite de cette question soulevée par le Comité, nous avons proposé un modèle pour permettre au Comité d'intervenir. Ce modèle a été soumis à la RMR, qui, à son tour, l'a soumis à AECOM.</p>
	<p>GO : Cette démarche s'inscrira dans le plan de communication. La RMR devrait accepter ce plan, et alors nous pourrions déterminer à quel moment cette démarche aura lieu.</p> <p>Il n'a malheureusement pas été possible d'en discuter à la dernière rencontre de la RMR. Lors du prochain conseil d'administration le 3 mai, la question sera soumise. Son adoption ne devrait pas poser de problème.</p> <p>Suivi à faire</p>
	<p>NA : Est-il nécessaire de rédiger une recommandation pour s'assurer que la RMR acceptera la démarche?</p>
	<p>GO : Cela a déjà été discuté avec le comité technique de la RMR. De plus, la lettre envoyée par le Comité, en plus du présent compte rendu, fera foi de votre recommandation.</p>

M. Filion atteste que le Comité recommande à la RMR d'adopter la démarche proposée, car il souhaite être impliqué activement dans le processus d'évaluation des impacts du projet.

ACTIONS DE SUIVI :

8. Faire parvenir aux membres les modalités de participation à l'étude d'impact.
9. Communiquer la recommandation d'adopter la démarche de communication proposée au conseil d'administration de la RMR.

M. Ouellet ajoute que les forages seront inclus dans l'étude d'impact bien qu'ils aient déjà été réalisés. Les résultats de cette étude hydrogéologique devraient être disponibles sous peu.

14. Présenter les résultats de la démarche avec les membres de l'UPA portant sur le tracé du chemin d'accès.

M. Boily souligne qu'il a fait état de la préoccupation des propriétaires agricoles. Il a envoyé une lettre à la RMR et est en attente d'un suivi officiel.

Question / Commentaire	Réponse
	GO : M. Savard et le président de la RMR n'ont pas encore réussi à trouver une date conjointe. Il n'y aura pas de problème à rencontrer l'ensemble des propriétaires fonciers, même s'ils ne sont pas membres.
Non, ils doivent être membres de l'UPA..	JF : Cette rencontre pourra se tenir après le 10 mai.

15. Envoyer la documentation à M. Léon Gagné plutôt qu'à M. Paul Morin, car ce dernier s'absentera à la prochaine rencontre.

M. Filion souligne que cela a été fait.

7. Proposition de réaliser une étude portant sur l'aspect économique

M. Filion rappelle qu'une confusion règne concernant l'aspect budgétaire du projet. Certains chiffres ont été véhiculés dans les médias par des membres du comité d'opposition. Il souligne qu'il y aurait lieu de régler cette confusion. Le Comité avait manifesté le souhait que puisse se tenir une rencontre entre M. Morin et la RMR afin de comparer les chiffres de chacune des parties. Cela avait été discuté à deux reprises. M. Filion demande si cette rencontre a finalement eu lieu.

Question / Commentaire	Réponse
M. Morin a reçu les chiffres qu'il attendait. Il est toutefois en voyage présentement. Il est donc impossible de prendre la parole pour lui.	GO : J'ai une copie de l'article paru dans le Quotidien où l'on fait état de ces chiffres (annexe 4).
Dans l'article, nous n'avons pas fait état de l'ensemble de ces chiffres. Nous	JF : Qu'y dit-on exactement?

disions seulement qu'il faut comparer des choses semblables.	
Il est plutôt question des caractéristiques prises ou non en considération dans le calcul.	GO : Matrec a été interpellé, à la suite d'une offre le 27 février 2007. Il s'agissait d'une proposition d'entente pour une période de 20 ans au prix de 75 \$ par tonne. Sur l'autre article, on fait état de ces chiffres. (annexe 5)
Les autres chiffres de M. Morin seront présentés prochainement.	GO : Nous vous proposons d'être très honnêtes avec nous. Nous vous proposons de former un petit comité et de donner un mandat à une firme externe.
	JF : Cela permettrait de rassembler les deux parties autour d'un analyste externe.
Vous nous offrez de payer une étude comparative.	GO : Oui, nous donnerions un mandat à un vérificateur afin de comparer un ensemble d'éléments.
	JF : Le Comité pourrait-il définir le mandat et sélectionner la firme?
M. Morin pourra s'asseoir avec vous pour discuter de cela. Le Comité appuierait cela.	
Il faudrait effectivement que M. Morin soit présent. Cela fait deux mois que nous discutons de ce point, et le comité d'opposition n'a toujours pas contacté la RMR. Il faudrait tirer un trait sur cela une fois pour toutes.	GO : Je propose de reconduire M. Claude Fortin en tant qu'observateur. Il faudra donner un mandat clair à la firme externe. La RMR donnera accès à l'ensemble de ses livres de comptabilité.
	CB : La proposition est adressée à l'ensemble du Comité. Y a-t-il d'autres gens qui souhaiteraient y participer?
Dans le dernier compte rendu, on a posé la question à M. Morin et celui-ci a décliné l'offre de rencontre.	NA : Il est tout de même mentionné au même compte-rendu, à la page suivante, qu'un engagement a été pris de la part de M. Morin pour rencontrer la RMR.
	JF : Un engagement a effectivement été pris par M. Morin. La RMR propose la formation d'un sous-comité et lance un appel aux intéressés. Le rôle de ce sous-comité serait double : il faudrait d'une part déterminer un mandat, et d'autre part,

	sélectionner un fournisseur. Comment cela fonctionnerait-il?
	GO : La firme engagée par la RMR est Samson-Bélair. Nous pourrions donc lancer un appel aux deux autres firmes dans la région, et demander un prix.
	JF : Le sous-comité ferait ce choix. Le troisième rôle pour ce sous-comité serait de faire rapport au Comité.
	Christian Bouchard. : Ces frais seraient-ils assumés par la RMR?
	GO : Oui.
	JF : Le Comité appuie-t-il cette démarche?
Oui.	JF : Y a-t-il des intéressés?
	Claude Fortin : Je maintiens mon intérêt.
M. Paul Morin devrait y participer.	
Un des membres du comité technique pourrait aussi y participer.	

M. Filion souligne que M. Paul Morin, M. Claude Fortin, ainsi qu'un des membres du comité technique participeront au sous-comité lié à l'étude économique.

ACTION DE SUIVI :

10. Réunir le sous-comité lié à l'étude économique et entamer les démarches de l'étude comparative.

8. Pause – 10 minutes

M. Filion propose une courte pause d'une dizaine de minutes.

9. État d'avancement de l'étude de comparaison des sites

M. Filion note que cet élément est revenu au cœur des discussions à quelques reprises. Le Comité souhaitait revoir certains aspects de l'étude de comparaison des sites. Il demande à M. Ouellet quels sont les développements à ce sujet.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : La RMR a contacté la firme Génivar et reçu une offre de service. Nous avons demandé un document décrivant le livrable afin de s'assurer qu'il corresponde à nos attentes. Nous avons besoin de l'approbation du conseil d'administration de la RMR.</p> <p>Je vous propose de vous envoyer le descriptif du mandat afin de le commenter.</p>
	<p>JF : Ce document sera donc présenté au conseil d'administration. Si ce dernier donne son approbation, le mandat sera expédié aux membres.</p>
	<p>GO : Il y aura des éléments à préciser. Génivar avait tenu compte de certains éléments. Nous pourrions préciser cette grille de critères et y faire quelques ajouts.</p>
	<p>JF : Nous pourrions diffuser le document de la même façon que nous le ferons pour les lettres. Nous laisserons quelques jours aux membres pour le commenter.</p>
	<p>GO : Je crois que nous pourrions aller jusqu'à retarder légèrement le processus et en discuter en profondeur à la prochaine rencontre. Nous pourrions bien comprendre la teneur du document ensemble.</p>
	<p>JF : Le document sera donc soumis le 3 mai au conseil d'administration, puis envoyé aux membres afin que nous en discutions lors de la prochaine rencontre.</p>
<p>Est-ce que les besoins seront vraiment bien formulés?</p>	<p>GO : Oui, ce sera clairement défini.</p>

M. Filion atteste que cela convient au Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

11. Soumettre la proposition de révision de l'étude comparative des sites au conseil d'administration de la RMR.
12. Envoyer le document aux membres afin d'en discuter lors de la prochaine rencontre du Comité.

10. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

M. Filion note que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été modifiée récemment et qu'un membre avait évoqué l'intérêt de faire le point sur cette nouvelle politique. M. Cédric Bourgeois présentera cette nouvelle politique.

La présentation est en annexe 6. La politique est présentée en annexe 7.

Question / Commentaire	Réponse
Dans l'expression « 3RV-E », que signifie l'« E »?	CB : Ce « E » signifie élimination. Le gouvernement souhaite valoriser l'ensemble des matières résiduelles. Dans les sites d'enfouissement, on retrouve des matières qui ont des valeurs calorifiques très importantes.
L'échéance pour le lieu d'enfouissement est en 2014. On parlait de valorisation énergétique, mais ce projet de loi n'a pas encore été accepté.	CB : Le gouvernement désire d'abord définir un cadre qui indique ce qui doit être considéré comme de la valorisation et ce qui doit être considéré comme de l'élimination. Cela est important, car les projets considérés comme de l'élimination devront verser des redevances, alors que les projets de valorisation thermique n'auront pas cette obligation.
Quel est le montant de ces redevances?	Christian Bouchard : Le total est maintenant près de 21,50 \$ par tonne. Il y a une taxe initiale, dont 85 % retourne au monde municipal. La seconde partie de cette taxe est un montant de 9,50 \$ par tonne qui contribue à un fonds de 650 millions pour soutenir les projets de

	valorisation énergétique.
Cela signifie-t-il que le projet de LET d'Hébertville-Station va à l'encontre de la nouvelle politique?	CB : M. Ouellet aura l'occasion de répondre à cette question plus tard.
Il n'est pas juste de dire que l'on évaluera la nécessité de conserver la collecte sélective et la consignation, puisque la collecte sélective ne sera pas évaluée.	CB : C'est ainsi que cela est formulé dans la nouvelle politique.
	<p>Christian Bouchard : Pour information aux membres du comité, la courbe de génération des matières résiduelles est semblable à celle du produit intérieur brut (PIB).</p> <p>CB : Le plus important facteur d'influence sur la quantité de matières résiduelles générées est le PIB. Le gouvernement, contrairement aux dirigeants européens, n'a pas adopté de mesures de fiscalité verte. En Europe, on n'observe pas d'augmentation des matières générées malgré l'augmentation du PIB.</p>
À Rivière-du-Loup, il y a déjà une usine de biométhanisation.	CB : Oui, cette ville est pionnière au Québec dans ce domaine. Toutefois, cette usine n'est pas encore fonctionnelle.

10.1 Impact sur la RMR Lac-Saint-Jean

M. Filion cède la parole à M. Ouellet, afin qu'il présente l'impact de cette politique sur les choix et le plan directeur de la RMR.

M. Ouellet souligne que le plan d'action de 5 ans ne remet pas en question la validité du PGMR. Toutefois, celui-ci vient à terme sous peu et doit être renouvelé. Selon M. Ouellet, le plus important défi de la RMR est de retirer les matières organiques des déchets. Si le Québec valorise environ 12 % des matières organiques en moyenne, au Lac-Saint-Jean, ce taux est beaucoup plus bas. L'objectif à atteindre est de 60 %. Deux options sont étudiées par la RMR, commente M. Ouellet. D'une part, la collecte à trois voies et, d'autre part, le tricompostage sont envisagées. Le PGMR est toutefois plus orienté vers le tricompostage.



M. Ouellet note que la technologie du tricompostage connaît quelques difficultés et que son efficacité n'est pas garantie. De plus, il s'agit d'un projet de plus de 35 millions de dollars. Le compost qui y est produit peut être contaminé par des matières dangereuses ayant échappé au tri.

M. Ouellet mentionne que la RMR a commandé une étude à la firme d'ingénierie Dessau afin de comparer 14 scénarios pour valoriser les matières organiques. Cette étude sera rendue disponible prochainement. Elle permet d'évaluer les coûts de chacun des scénarios. M. Ouellet souligne que cette étude conclut que la solution la moins coûteuse consisterait à mettre en place une troisième collecte, puis d'acheminer les matières résiduelles à trois plates-formes de compostage à aires ouvertes. La biométhanisation ne serait pas nécessairement une voie à prioriser pour le Lac St-Jean, étant donné le tonnage disponible. Toutefois, M. Ouellet spécifie que la possibilité de mettre en place une usine de biométhanisation doit être quand même étudiée.

M. Filion demande à M. Ouellet de décrire en quelques mots ce qu'est la biométhanisation. M. Ouellet indique qu'il s'agit d'une technologie où les matières résiduelles sont rassemblées dans un silo. Un processus de digestion biologique permet alors de dégager du méthane. Ce méthane est récupéré et est utilisé afin de remplacer les énergies fossiles. M. Ouellet note que le fait de valoriser les matières organiques permettra de diminuer le tonnage de matières résiduelles à enfouir.

Dans un autre d'idée, la Régie étudie trois projets de valorisation énergétique, de 50 à 100 millions de dollars, avec par une firme indépendante. Il faut savoir, que même avec la valorisation énergétique, il existe un résidu du procédé de valorisation qui devraient être enfouis (entre 5 à 25%). Certaines matières ne peuvent être brûlées. On ne connaît toutefois pas encore la quantité de ces matières.

Associé à l'analyse des technologies, RECYC-QUÉBEC réalisera une étude de caractérisation sur ce qu'il y a dans les sites d'enfouissement. La quantité de matières organiques enfouies pourra ainsi être estimée. Cela sera réalisé sur l'ensemble du territoire. Les stratégies pourront ainsi être recentrées.

M. Ouellet dénote que la RMR est à l'avant-garde en ce qui concerne le recyclage dans les ICI.

Le défi des vingt prochaines années, comme le note M. Ouellet, est de n'enfouir que le déchet ultime. Il énonce que l'enfouissement est un enjeu collectif et le demeurera, puisqu'il est très difficile de ne produire aucun déchet.

Question / Commentaire	Réponse
Pourrait-on envisager la mise en place de projets de compostage communautaire en partenariat avec les agriculteurs, à l'échelle des villages? Cette option a-t-elle été considérée par la RMR?	GO : Actuellement, cette option n'a pas encore été considérée. Nous observerons la possibilité de mettre en place des solutions à l'échelle du territoire. Nous opterons probablement pour un troisième bac permettant de collecter les matières organiques.
La Ville de Laval a présentement des projets de compostage en partenariat avec des agriculteurs. En tant que région rurale, nous pourrions sans doute en faire autant.	GO : Il serait effectivement très intéressant que les agriculteurs puissent remplacer les produits du pétrole (engrais chimiques) par du compost.
Avez-vous considéré le savoir-faire des Îles-de-la-Madeleine? Ils ont une collecte à trois voies et un incinérateur.	
L'incinérateur des Îles-de-la-Madeleine est fermé présentement.	CB : Ils sont présentement en réflexion. Ils ont commandé des études sur les différentes options technologiques qui s'offrent à eux. Le système de collecte citoyenne est très fonctionnel. Le problème se situe plutôt au niveau du traitement des matières.
	GO : Il ne faut pas oublier que cette problématique ne se limite pas à l'échelle du Québec, mais bien qu'elle est à l'échelle du globe.
Combien la consigne rapporte-t-elle par année?	GO : Environ 60 000 \$ par année.
Une cannette mise à la consigne peut être recyclée 6 à 7 fois. Lorsqu'elle est mise à la collecte sélective, elle n'a pas la même valeur économique.	

11. Varia

M. Fillion propose de reporter certains points des varias à la prochaine rencontre. Le Comité préfère les traiter rapidement.

11.1 Voie d'accès au site

M. Léon Gagné souligne que les propriétaires du rang 8 émettent de nombreuses préoccupations portant sur la voie d'accès au site. Ils aimeraient savoir si les études se pencheront sur la possibilité d'envisager une voie d'accès du côté de la municipalité d'Hébertville-Station par le rang Saint-Pierre, plutôt que du côté du rang 8. M. Gagné indique que les gens s'opposent à la construction de cette voie à cet endroit. Ils considèrent que la municipalité d'Hébertville-Station, puisqu'elle désire recevoir le site, devrait aussi recevoir la voie d'accès et gérer les inconvénients qui y sont associés.

M. Filion souligne que cela sera considéré dans l'étude d'impact.

ACTION DE SUIVI :

13. Considérer, dans l'étude d'impact, la possibilité de construire la voie d'accès au site du côté d'Hébertville-Station par le rang Saint-Pierre, plutôt que de le construire du côté de Saint-Bruno via le rang 8.

11.2 Redevances

Mme Brideau désire savoir si des redevances ont été négociées avec les voisins immédiats du site à Hébertville-Station. Certains citoyens disent que des sommes ont été promises par le maire et par les conseillers. Mme Brideau souligne que les citoyens s'attendent à ce qu'elle, en tant que membre du Comité, diffuse une information véridique.

M. Ouellet souligne qu'aucune négociation n'a eu lieu. Tous savent que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur reçoit 100 000 \$ annuellement. Par ailleurs, M. Ouellet précise que le comité technique de la RMR a été mandaté en tant que comité aviseur afin de rencontrer le comité d'opposition et les deux municipalités concernées. Ces trois groupes d'intérêt ont été rencontrés il y a une à deux semaines. L'ensemble des discussions a été retranscrit. Lorsque cette information sera colligée, M. Ouellet soutient que ces documents seront publiés dans l'étude d'impact. Nous n'en sommes pas à l'étape de la négociation, mais seulement au début des discussions.

Question / Commentaire	Réponse
Certains sont pour le projet, car ils disent qu'avoir un site à proximité de leur terrain sera payant.	Michel Claveau : Il n'y a pas de négociation des compensations. Nous savons que la municipalité de l'Ascension reçoit 100 000 \$ par année.
Plusieurs années se sont écoulées sans qu'ils ne reçoivent quoi que ce soit.	
L'Ascension reçoit-il ce montant en fonction du tonnage enfoui ou s'agit-il d'un montant fixe? Il faut prévoir que plus les années passeront, plus le tonnage diminuera.	GO : À l'Ascension, il y a eu une entente négociée pour cinq ans pour un montant fixe de 100 000 \$ par année. Cela dépend des sites, les ententes ne sont pas toutes connues.
Le tonnage à l'Ascension n'était pas appelé à diminuer.	
Mon rôle au sein de ce Comité est d'informer les gens qui me posent des questions.	JF : Je comprends qu'en tant que membres du Comité, vous voulez être informés en priorité.

11.3 Modification du schéma d'aménagement

En réponse à la demande de la RMR, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de modifier son schéma d'aménagement révisé (SAR) pour permettre le projet de LET à Hébertville-Station. Mme Nathalie Audet informe les membres du comité qu'une présentation a été effectuée devant le conseil municipal d'Hébertville-Station le lundi 18 avril. Le seul endroit du SAR où le zonage permettait d'établir un lieu d'enfouissement était à l'Ascension. La modification de schéma d'aménagement révisé a été présentée et détaillée. Ainsi, le règlement de zonage de l'Ascension sera ajusté et celui d'Hébertville-Station sera modifié pour permettre d'accueillir le projet.

Mme Audet souligne qu'en vertu de l'article 58 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité aura l'obligation de procéder à ce changement par effet de concordance. Les citoyens ne peuvent ainsi s'opposer à cette modification au règlement de zonage. Mme Audet signale qu'une soirée de consultation publique est prévue le 7 juin 2011 à cet effet.

Elle présente la modification avec la carte (annexe 8). Elle souligne que les citoyens ne pourront s'opposer à ces deux modifications puisque cette modification aux règlements de zonage municipal de l'Ascension et d'Hébertville-Station est rendu obligatoire par le SAR. Le projet de règlement pourrait être adopté le 11 mai 2011 à la prochaine assemblée de la MRC.

Question / Commentaire	Réponse
Il serait intéressant qu'une soirée d'information publique soit tenue par la RMR pour informer les gens sur le projet.	NA : Idéalement, il faudrait qu'elle ait lieu avant le 7 juin prochain.
Cette modification m'empêchera-t-elle de modifier mon lot comme je le souhaite?	NA : Non, rien ne changera pour votre lot. Vous pourrez y faire tout ce qui est permis par le règlement.
On parle des lots 17 à 19. N'est-ce pas plutôt 16 à 19?	NA : L'affectation va du lot 16 au lot 20. Le projet sera dessiné de façon plus technique lors de la séance de consultation. Ce sera aussi l'occasion de poser des questions à ce sujet à la prochaine rencontre.

12. Envoi du compte rendu au conseil d'administration de la RMR

M. Filion souligne que l'équipe de *Transfert Environnement* a pris connaissance du fait que le dernier compte rendu du Comité a été déposé à la RMR sans avoir été validé par les membres. Il interpelle M. Ouellet à ce sujet.

M. Ouellet souligne que les rencontres du Comité sont décalées par rapport à celles du conseil d'administration. Il a donc donné le document aux élus sans le déposer publiquement. Il s'agit, selon M. Ouellet, d'une façon d'informer les élus, tel que cela a été exprimé par le Comité. Lorsqu'ils doivent attendre le compte rendu validé, les élus ont beaucoup de retard sur les activités du Comité. M. Ouellet propose donc de présenter le compte rendu aux élus en les avertissant qu'il n'a pas été accepté et qu'il est susceptible d'être modifié.

M. Filion indique qu'il faudrait s'assurer que ce document ne circule pas hors du conseil d'administration.

Mme Audet suggère d'inscrire sur le document qu'il s'agit d'un document en attente de validation et de ne le remettre qu'en format papier afin d'éviter qu'il ne circule sur internet. La mention Document préliminaire pourrait apparaître sur le document.

Question / Commentaire	Réponse
Puisque les élus y auront accès plus tôt, pouvons-nous aussi le recevoir plus tôt?	Suivi à faire
La RMR tiendra-t-elle une réunion	JF : Le plan de communication abordera

publique sous peu afin de présenter le projet?	cet aspect. GO : Il s'agit d'un long processus. Les citoyens ont de nombreuses questions à poser. Toutefois, vous avez tout à fait raison. Il est important de présenter le projet au public le plus rapidement possible.
Il serait important de faire cette démarche avant la période estivale, soit avant le 21 juin.	GO : Certaines étapes doivent être respectées. Nous vous déposerons le processus afin de s'assurer que nous adoptons des stratégies d'information pertinentes.

ACTION DE SUIVI :

14. Transmettre le compte rendu plus rapidement aux membres, par courriel.

13. Calendrier des travaux à venir

14. Date de la prochaine rencontre

M. Filion propose que la prochaine rencontre ait lieu le 1^{er} juin 2011 et qu'elle soit jumelée à la visite du site de LET de l'Ascension. La visite pourra se dérouler en après-midi et le retour à Saint-Bruno se fera pour souper. La rencontre se poursuivra par la suite.

Cette rencontre se déroulera de 13h à 21h, le 1^{er} juin 2011.

M. Ouellet propose de louer un autobus. Le point de ralliement de la journée sera à Saint-Bruno. Les membres auront la possibilité d'inviter d'autres personnes intéressées. Le nombre de personnes présentes devra être confirmé auprès de la RMR. La visite est d'une durée approximative d'une heure et quart.

Un membre propose que les conseillers des deux municipalités soient présents. Le Comité adopte la proposition.

ACTION DE SUIVI :

15. Inviter les conseillers municipaux de Saint-Bruno et Hébertville-Station à la visite du LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur.



15. Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 21h41.

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Synthèse des actions de suivi

Cinquième rencontre de travail – 20 avril 2011

1. Faire valider les documents demandés par le Comité en les envoyant aux membres et en leur allouant un délai de 48 à 72 heures pour faire parvenir leurs commentaires.
2. Corriger le nom du Comité et la date dans les lettres à envoyer.
3. Envoyer les trois lettres dès le jeudi 21 avril.
4. S'assurer que les corrections des points de vue soient réalisées rapidement et avant la date limite pour le dépôt de l'étude d'impact.
5. Indiquer sur le site internet de la RMR que des corrections seront apportées au document sur les coupes des points de vue.
6. Contacter Mme Brideau, M. Fortin, M. Gagné, M. Lachance et une personne du service d'aménagement de la MRC afin de préparer la prise de photos.
7. Réaliser, à la fin du mois de mai, la prise de photos avec le comité mentionné ci-haut.
8. Faire parvenir aux membres les modalités de participation à l'étude d'impact.
9. Communiquer la recommandation d'adopter la démarche de communication proposée au conseil d'administration de la RMR.
10. Réunir le sous-comité lié à l'étude économique et entamer les démarches de l'étude comparative.
11. Soumettre la proposition de révision de l'étude comparative des sites au conseil d'administration de la RMR.
12. Envoyer le document aux membres afin d'en discuter lors de la prochaine rencontre du Comité.
13. Considérer, dans l'étude d'impact, la possibilité de construire la voie d'accès au site du côté d'Hébertville-Station par le rang Saint-Pierre, plutôt que de le construire du côté de Saint-Bruno via le rang 8.
14. Transmettre le compte rendu plus rapidement aux membres, par courriel.
15. Inviter les conseillers municipaux de Saint-Bruno et Hébertville-Station à la visite du LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur.

LISTE DES PRÉSENCES
Cinquième rencontre de travail – 20 avril 2011

Catégorie	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Mme Joane Brideau – Hébertville-Station	x	
	M. Raymond Moreau – Hébertville-Station	x	
	M. Gilles Fortin – Saint-Bruno	x	
	M. Gaëtan Bergeron – Saint-Bruno	x	
	M. Paul Morin – comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station		x
Représentants des comités consultatifs d'urbanisme	M. Marc Lamontagne – Hébertville-Station		x
	M. Michel Bergeron – Saint-Bruno	x	
Représentants du milieu municipal	Municipalité d'Hébertville-Station M. Michel Claveau	x	
	Municipalité de Saint-Bruno M. Marc-Antoine Fortin	x	
Représentants des groupes environnementaux	Société de Gestion Environnementale de Dolbeau-Mistassini Mme Anne-Marie Lemieux	x	
	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean Mme Monique Laberge	x	
Représentants des organismes socio-économiques	Société de développement de Saint-Bruno M. Claude Fortin	x	
Représentant du milieu agricole	UPA : M. Sylvain Boily	x	

SUBSTITUTS :

M. Léon Gagné, en remplacement M. Paul Morin

SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC LAC-SAINT-JEANT-EST :

Mme Nathalie Audet, aménagiste

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN :

M. Christian Bouchard, membre du comité technique

M. Guy Ouellet, directeur général

TRANSFERT ENVIRONNEMENT :

M. Jean Fillion, animateur

M. Cédric Bourgeois, observateur

Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

**5^e rencontre de travail du Comité de liaison pour le projet de lieu
d'enfouissement d'Hébertville-Station**
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mercredi 20 avril 2011
De 19h00 à 21h00
Carré des loisirs, Hébertville-Station**

1. Mot d'accueil
2. Présentation des objectifs de la rencontre
3. Tour de table
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 15 mars 2011
6. Actions de suivi
7. Proposition de réaliser une étude portant sur l'impact économique
8. Pause – 10 minutes
9. État d'avancement de l'étude de comparaison des sites
10. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015
 - 10.1. Présentation du plan d'action 2011-2015
 - 10.2. Impact sur la RMR Lac-Saint-Jean
11. Envoi du compte rendu au conseil d'administration de la RMR
12. Calendrier des travaux à venir
13. Varia
14. Date de la prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre